

Objectif annuel d'évolution des dépenses pour 2024 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Intervention de Franck Mora
Groupe Val-de-Marne en commun – PCF et Citoyen·nes

Monsieur le Président, Chers collègues,

Avant d'aborder ce rapport, **je tiens à rendre hommage à Richard Tourisseau, décédé subitement le mois dernier.** Richard Tourisseau a été à l'origine du groupement des EHPAD du Val-de-Marne, et les a dirigés de 1990 jusqu'à sa retraite en 2019.

En retraite active, il était depuis 2021 président de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales. Je tiens donc à saluer sa mémoire et son dévouement au service de nos établissements et de nos aînés pendant ces nombreuses années.

Concernant le rapport qui nous est soumis, il est indiqué que le Conseil départemental est particulièrement attentif aux conditions de fonctionnement des établissements, cependant, **nulle part n'est mentionnée la situation financière de ces établissements.**

Les professionnels ont-ils été interrogés à ce sujet ? Nous sommes plusieurs dans cet hémicycle à siéger dans les conseils d'administration de ces établissements, et nous ne sommes pas ignorants des difficultés qu'ils rencontrent.

Par exemple, en 2023, de nombreux établissements ont basculé massivement en situation généralisée de déficit.

L'année dernière déjà, nous avons voté **un taux de 0,5 %, très insuffisant, et nous sommes plusieurs à avoir constaté le désarroi des responsables d'établissements**. Bien que ce taux moyen ait pu atteindre 2 % pour certains établissements, il reste insuffisant compte tenu de l'inflation sur les fluides, les denrées alimentaires et les augmentations du point d'indice.

Vous indiquez dans le rapport que le nouveau dispositif de "convention habilitation à l'aide sociale" constitue un levier permettant d'atteindre l'équilibre financier grâce aux résidents payants sans que cela ne coûte au Département, ce qui est vrai. Cependant, **vous ne mentionnez pas que tous les établissements ne sont pas éligibles à ce dispositif** car il est conditionné à un pourcentage de personne éligibles à l'aide sociale à ne pas dépasser.

Cela peut, donc, aussi conduire à un « tri social » dans l'accueil des patients.

De plus, les tarifs médians et moyens d'hébergement sont les plus bas de Paris et de la petite couronne dans le Val-de-Marne.

Comme cela est indiqué dans le rapport, les EHPAD disposent de trois sources de financement : le tarif d'hébergement payé par les usagers et l'aide sociale, le tarif dépendance via l'APA et le forfait soins financé par l'assurance maladie et l'ARS.

Avec la hausse de 0.5% en 2023 et celle de 1,5% proposé pour 2024, le tarif moyen d'hébergement n'aura évolué que de 2 % en deux ans, alors que le point d'indice a augmenté de 5 % sur la même période

En 2022, l'inflation sur l'alimentation a atteint 12,6 % et en 2023, 11,9 %. Quant à l'énergie, l'inflation en 2023 est estimée à près de 10 %. **Ces dernières années, nos EHPAD ont subi la crise du COVID, qui a vu les taux de remplissage baisser fortement et mettre en péril leur modèle économique.** Depuis deux ans, ils subissent également l'inflation, leur situation financière est précaire.

C'est pourquoi notre groupe s'étonne que le rapport n'en fasse pas état et s'inquiète de **la non-prise en compte de la situation des EHPAD dans l'établissement de cette augmentation de l'OAED de 1,5 %.**

Cela va encore détériorer un peu plus leurs finances et, pour certains, mettre en péril leur existence. Certes, la baisse des moyens des collectivités territoriales, ainsi que celle des droits de mutation, nous obligent à faire des choix économiques.

Cependant, notre groupe estime que **ces économies ne doivent pas se faire au détriment des établissements qui accueillent nos aînés en état de dépendance. Nous nous abstiendrons donc sur ce rapport.**

Je vous remercie.